

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 décembre deux mille vingt-cinq

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 1^{er} décembre 2025, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
29	4	2	4

Objet :
FI-2 - Ouverture des crédits avant le vote des Budgets Primitifs 2026

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Jo LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Caroline MANZONI Corinne REGLAIN, Frédéric BERNARD, Fanny RIPPE, Laure MANDUCHER, Antoine LUCAS, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Annie ZOCCOLO, Julien MARTINEZ, Hayet LAKHDAR CHAOUCH, Loïc MONNIER.

REPRÉSENTÉS : Christine PIQUET (pouvoir à Evelyne VOLAN), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Jean-Michel FOUILLAND (pouvoir à Jean-Charles de LEMPS), Alexandra ANTUNES (pouvoir à Julien MARTINEZ).

ABSENT : Assad AKHLAFA, Philippe TOURNIER BILLON

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Noël DUPONT est nommé secrétaire de séance.

M. Amaury VEILLE, rapporteur, rappelle au Conseil municipal que pour détenir toutes les informations nécessaires à sa sincérité, le vote des Budgets Primitifs 2026 du Budget Principal, du Budget des Forêts, du Budget Parking Souterrain, du Budget à caractère Commercial, du Budget Atmosphère, du Budget Valexpo et du Budget Chauffage Urbain, a été reporté au 2 février 2026.

Il convient donc, jusqu'à leur adoption, de prévoir les conditions dans lesquelles les opérations courantes seront réalisées.

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans le cas où le budget d'une Collectivité Territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique :

–L'exécutif de la Collectivité Territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption des budgets désignés ci-dessus, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au Budget de l'année précédente.

–L'exécutif de la Collectivité Territorial est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote des budgets.

Objet :

FI-2 - Ouverture des crédits avant le vote des Budgets Primitifs 2026

– L'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts des budgets de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

– Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Le total des crédits ouverts sur l'exercice 2026 pour la section d'investissement, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, se monte à :

Pour le Budget Principal :

- 20 729 226,62 €. Le quart de ce montant représente 5 182 306,66 € pour le Budget Principal.

Chapitre Nat. (Code / Libellé)	Article Nat. (Code / Libellé)	Total en €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	10228 - Autres fonds d'investissement	3 750,00
Total 10 - Dotations, fonds divers et réserves		3 750,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	165 - Dépôts et cautionnements reçus	1 250,00
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées		1 250,00
20 - Immobilisations incorporelles	2051 - Concessions et droits similaires	46 144,55
Total 20 - Immobilisations incorporelles		46 144,55
204 - Subventions d'équipement versées	20415342 - Bâtiments et installations 2041582 - Bâtiments et installations 20421 - Biens mobiliers, matériel et études 20422 - Bâtiments et installations	423 285,25 58 750,00 37 500,00 12 500,00
Total 204 - Subventions d'équipement versées		532 035,25
21 - Immobilisations corporelles	2112 - Terrains de voirie 2118 - Autres terrains 2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes 2128 - Autres agencements et aménagements 21311 - Bâtiments administratifs 21312 - Bâtiments scolaires 21316 - Equipements du cimetière 21318 - Autres bâtiments publics 2138 - Autres constructions 2151 - Réseaux de voirie 2152 - Installations de voirie 21531 - Réseaux d'adduction	131 750,00 23 250,00 1 250,00 37 265,00 13 750,00 136 000,00 45 000,00 17 000,00 378 515,86 379 500,00 3 000,00 5 600,00

Objet :
FI-2 - Ouverture des crédits avant le vote des Budgets Primitifs 2026

	d'eau 21538 - Autres réseaux 21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile 215731 - Matériel roulant 2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques 21611 - Biens sous-jacents 21612 - Dépenses ultérieures immobilisées 21828 - Autres matériels de transport 21831 - Matériel informatique scolaire 21838 - Autre matériel informatique 21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaire 21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers 2188 - Autres	500,00 134 425,00 100 000,00 305 492,75 9 875,00 4 079,75 303 775,00 6 500,00 145 459,00 15 425,00 57 575,00 366 389,50
Total 21 - Immobilisations corporelles		2 621 376,86
23 - Immobilisations en cours	2313 - Constructions 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	735 000,00 742 750,00
Total 23 - Immobilisations en cours		1 477 750,00
27 - Autres immobilisations financières	27638 - Autres établissements publics	12 500,00
Total 27 - Autres immobilisations financières		12 500,00
4581 - Opérations sous mandat	45813 - MOA SEMCODA AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS QUARTIER PLAINE 45814 - MOA DYNACITE AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS QUARTIER PLAINE	35 981,25 451 518,75
Total 4581 - Opérations sous mandat		487 500,00
Total général		5 182 306,66

Ces crédits sont affectés principalement aux opérations suivantes :
Rénovation des écoles, réhabilitation de diverses rues, aménagement d'espaces verts, rénovations bâtiments divers, reprise de façades, acquisitions foncières, acquisitions de véhicules et matériels divers,

Pour le Budget des Forêts :

- 341 622,14 €. Le quart de ce montant représente 85 405,54 € pour le Budget des Forêts. Ces crédits sont affectés principalement aux opérations suivantes : la poursuite du programme de plantations, la préparation des terrains pour les plantations, la création et/ou rénovation de pistes forestières.

Objet :
FI-2 - Ouverture des crédits avant le vote des Budgets Primitifs 2026

Chapitre Nat. (Code / Libellé)	Article Nat. (Code / Libellé)	Total en €
21 - Immobilisations corporelles	2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes 2128 - Autres agencements et aménagements	72 905,54 12 500,00
Total 21 - Immobilisations corporelles		85 405,54
Total général		85 405,54

Pour le Budget du Parking Souterrain:

- 81 948,34 €. Le quart de ce montant représente 20 487,09 € pour le budget du Parking. Ces crédits sont affectés principalement pour les travaux de rénovation du parking souterrain et acquisitions de matériels divers.

Chapitre Nat. (Code / Libellé)	Article Nat. (Code / Libellé)	Total en €
21 - Immobilisations corporelles	2188 - Autres	20 487,09
Total 21 - Immobilisations corporelles		20 487,09
Total général		20 487,09

Pour le Budget à caractère Commercial :

- 435 307,00 €. Le quart de ce montant représente 108 826,75 € pour le Budget à caractère Commercial. Ces crédits sont affectés principalement pour les travaux de rénovations des commerces et acquisitions de matériels divers.

Chapitre Nat. (Code / Libellé)	Article Nat. (Code / Libellé)	Total en €
16 - Emprunts et dettes assimilées	165 - Dépôts et cautionnements reçus	125,00
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées		125,00
21 - Immobilisations corporelles	2138 - Autres constructions	108 701,75
Total 21 - Immobilisations corporelles		108 701,75
Total général		108 826,75

Pour le Budget du Cinéma Atmosphère :

- 101 340,29 €. Le quart de ce montant représente 25 335,07 € pour le Budget du Cinéma Atmosphère. Ces crédits sont affectés principalement aux opérations suivantes : la rénovation du bâtiment et l'acquisition de divers matériels.

Chapitre Nat. (Code / Libellé)	Article Nat. (Code / Libellé)	Total en €
21 - Immobilisations corporelles	2158 - Autres	16 605,00
	2188 - Autres	8 730,07
Total 21 - Immobilisations corporelles		25 335,07
Total général		25 335,07

Objet :

FI-2 - Ouverture des crédits avant le vote des Budgets Primitifs 2026

Pour le budget de Valexpo :

- 54 492,78 €. Le quart de ce montant représente 13 623,20 € pour le Budget de Valexpo. Ces crédits sont affectés principalement pour l'acquisition de divers matériels.

Chapitre Nat. (Code / Libellé)	Article Nat. (Code / Libellé)	Total en €
21 - Immobilisations corporelles	21838 - Autre matériel informatique	1 250,00
	21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	2 083,75
	2188 - Autres	10 289,45
Total 21 - Immobilisations corporelles		13 623,20
Total général		13 623,20

Pour le Budget du Chauffage Urbain :

- 3 350 000,00 €. Le quart de ce montant représente 837 500,00 € pour le Budget du Chauffage Urbain. Ces crédits sont affectés pour l'opération de renouvellement du réseau de chaleur urbain sur l'opération de l'ANRU.

Chapitre Nat. (Code / Libellé)	Article Nat. (Code / Libellé)	Total en €
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	837 500,00
Total 23 - Immobilisations en cours		837 500,00
Total général		837 500,00

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide d'appliquer le dispositif énoncé ci-dessus ;
- Précise que ce dispositif est uniquement valable entre le 1^{er} janvier et le vote des Budgets Primitifs 2026.

Fait à Oyonnax, le 8 décembre 2025

Secrétaire de séance,

Noël DUPONT

Le Maire,



Michel PERRAUD
Conseiller Départemental

Délibération certifiée exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le **09 DEC. 2025**
- par sa publication le **09 DEC. 2025**

